Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 77 (2005)

Heft: 2: Coopératives sans subventions?

Vereinsnachrichten: ASH : assemblée générale annuelle de la Section romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SECTION ROMANDE

Christiane Layaz

Journée importante pour les coopératives d'habitation et maîtres d'ouvrage d'utilité publique

Samedi 28 mai 2005, Fribourg, ville médiévale fondée en 1157 par le duc Baechtold IV de Zaehringen, accueille les délégués romands.

Tout d'abord, Michel Pittet, conseiller d'état, salue cordialement les délégués et se réjouit des excellentes relations que l'Office Cantonal du Logement, placé sous sa direction, entretient avec la section romande de l'ASH. Puis M. Bourgknecht, syndic de la ville de Fribourg apporte les salutations du Conseil communal, décrit sa ville, forte de quelque 36'000 habitants et regrette qu'elle soit encore trop méconnue.

Ensuite, le président Roger Dubuis souhaite la bienvenue aux 43 délégués qui ont droit à 146 voix conformément aux statuts, et salue tout particulièrement la présence de Jacques Ribaux, directeur suppléant de l'OFL, de Stephan Schwitter, directeur de l'ASH et de Brigitte Dutli, administratrice des fonds ASH.

Le président présente ensuite le rapport de gestion sur l'exercice 2004.

REGARDS SUR L'ACTIVITÉ 2004

Nouveaux membres

En 2004, la section romande a accueilli quatorze nouveaux membres, dont neuf coopératives du personnel de la Confédération. A cet égard, il convient de noter qu'à la suite du transfert de la surveillance de ces sociétés du Département fédéral des finances à celui de l'économie et plus précisément à l'Office Fédéral du Logement (OFL), ces coopératives sont vivement encouragées à adhérer à l'ASH. Toutefois, il convient pour elles de modifier leurs statuts et d'adopter une nouvelle présentation de leurs comptes.

Ainsi au 31 décembre 2004, la section romande compte 142 membres, soit 13 de plus qu'à la fin 2003. Quant au nombre de logements, il a progressé de 596 unités et atteint le nombre de 17'658 au 31 décembre 2004. Il est réjouissant de noter que ces chiffres augmenteront encore en 2005.

Comptes de la section

Malgré une augmentation des cotisations de Fr. 4'103,50, les comptes de la section accusent un excédent de charges de Fr. 7'389,60 qui s'explique par une diminution des recettes provenant de prestations (CCL et service de consultation ASH) qui ne sont plus exécutées par le secrétariat romand et représentent un « manque à gagner » de Fr. 13'244,25.

De plus, mentionnons que les charges ont augmenté en raison des travaux de traduction de Fr. 8'521.- à charge de notre section (processus de réforme).

La proposition du comité d'absorber cette perte par le fonds de péréquation a été acceptée par l'assemblée générale.

Facilités financières ASH

Onze prêts ont été octroyés aux membres de la section romande par les commissions ad hoc du Fonds de roulement ASH et de la Fondation du fonds de solidarité ASH:

- **4 prêts totalisant Fr. 3 230 000.- destinés à la construction de 120 nouveaux logements**
- **4 prêts totalisant Fr. 3'525'000.- destinés à la rénovation de 141 logements**
- **3 prêts totalisant Fr. 1'560'000.- destinés à l'acquisition et la rénovation de trois immeubles comprenant 52 logements.**

Le taux servi sur ces prêts en 2004 est de 2%.

Par ailleurs, notons avec satisfaction la nomination de Michel Steullet de Delémont, président de la coopérative delémontaine d'habitation, au conseil de la Fondation du fonds de solidarité ASH où il représentera la section romande.

FédérHABITATION

L'association FédérHabitation est une communauté d'intérêt des trois associations faîtières de la construction de logements d'utilité publique qui représente plus de 1400 coopératives et autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique totalisant quelque 160'000 logements.

Rappelons que FédérHabitation n'a pas ménagé ses efforts pour faire admettre aux parlementaires que le vote du 1er octobre 2003 contre l'encouragement à la construction de logements à loyer et à prix modérés fut une erreur lourde de conséquences, considérant le niveau historiquement bas du parc de logements vacants. Depuis, elle s'engage à fond pour que la Confédération utilise les instruments prévus dans la nouvelle loi fédérale sur le logement (LOG).

A cet égard, l' assemblée a été informée des nouvelles mesures prises par Fédérhabitation à l'occasion de la session de printemps des Chambres fédérales. En effet, dans le cadre du programme d'allégement budgétaire 2004 visant à décharger le ménage fédéral, la droite dure voulait abattre l'Office Fédéral du Logement, en le privant d'une partie de ses moyens financiers. Dès lors, Fédérhabitation a informé clairement les parlementaires des conséquences de ces mesures. Finalement, cette offensive n'a pas réussi et au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons avec satisfaction que le Conseil national par 91 voix contre 74 n'a pas accepté cette mesure.

Révision des statuts

A la suite du processus de réforme dont notre revue Habitation a déjà largement parlé, il convenait d'adapter les statuts de la section romande aux nouveaux statuts suisses, englobant la mise en œuvre et la concrétisation de la nouvelle organisation, discutés et adoptés lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'ASH, le 27 novembre 2004 à Olten.

Les modifications des statuts romands proposées par le comité ont toutes été acceptées par les délégués.

Election des membres du comité pour une nouvelle période de trois ans

Rappelons que les statuts stipulent que le comité se compose de sept à quinze membres, au maximum, élus pour une période de trois ans. Tous les membres sortant se représentaient.

Une candidature supplémentaire était soumise à l'assemblée générale, soit Huguette Piantini, vice-présidente de la société coopérative immobilière à but social Solidarité Jura-Fribourg, secrétaire syndicale et domiciliée à Montévraz (FR).

L'assemblée générale a élu quatorze membres sortant ainsi que la nouvelle candidate fribourgeoise Huguette Piantini. Le seul représentant des sociétés coopératives du canton du Jura, Jean-Claude Etique, n'a pas été réélu. Dommage.

Le président sortant Roger Dubuis, seul candidat, a également été réélu.

Election des représentants romands à l'assemblée des délégués de l'association suisse

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, le processus de réforme a modifié la structure suisse en supprimant l'assemblée générale des membres au profit d'une assemblée des délégués, composée au maximum de 42 membres, dont 36 élus par les sections. Dès lors, l'assemblée générale de la section romande est compétente pour désigner ses cinq représentants et leurs suppléants.

L'assemblée a élu une délégation masculine composée de Michel Buchs, président de Mon Logis, Neuchâtel, Jean-Pierre Chappuis, directeur SCHG, Genève, Roger Dubuis, président de la section romande, Sion, Francis-Michel Meyrat, administrateur FLPAI, Genève et Bernard Virchaux, directeur SCHL, Lausanne. L'unique candidate féminine, signataire de ce compte rendu, n'a pas trouvé grâce auprès des délégués.

Les deux délégués suppléants candidats ont été élus, il s'agit de Fabienne Abetel-Béguelin, Fondation Pro Habitat, Lausanne et de Philippe Perreaud, directeur SCI Cité-Joie, Lausanne.

Message du directeur de l'ASH

Stéphan Schwitter, directeur de l'ASH a félicité la section romande de son travail et encouragé les délégués à poursuivre leur tâche de promotion du logement fondée sur les principes de l'utilité publique énoncés dans la Charte des maîtres d'ouvrage d'utilité publique en Suisse.

Il a exprimé sa joie de se retrouver à Fribourg, ville où il a étudié durant deux ans et qu'il aime beaucoup. Enfin, il a confirmé les efforts de l'ASH, membre de Fédérhabitation en précisant qu'une lettre avait été envoyée à tous les parlementaires le 27 mai.

Construire pour demain en Suisse: le point de vue de l'urbaniste

A l'issue de la partie administrative, les délégués ont eu le plaisir d'entendre Pierre-Alain Rumley, directeur de l'Office fédéral du développement territorial.

Urbanisation et métropolisation

Avec force et conviction, Pierre-Alain Rumley parle de la progression de l'urbanisation de la Suisse. Comme tous les pays développés, la Suisse connaît un processus rapide d'urbanisation, d'une part par un rythme élevé d'augmentation de surfaces construites (1m^2 par seconde depuis de nombreuses années) et d'autre part par l'augmentation du pourcentage de la population vivant en milieu urbain (75% aujourd'hui). Autrement dit, l'urbanisation va progresser de 20'000 à 50'000 hectares en Suisse d'ici à 2030. De plus, les zones à bâtir destinées à répondre à cette demande existent déjà, mais malheureusement pas au bon endroit.

SOCOMHAS – Société de communication de l'habitat social, éditrice de la
Revue HABITATION
organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'ASH romande

Société ou personne individuelle : .....

Lieu et adresse : .....

Nous souscrivons

..... abonnement(s) annuel au tarif de

- ☐ Fr. 70.- Pour la Suisse
- ☐ Fr. 90.- Pour l'étranger
- ☐ Fr. 45.- Etudiant
- ☐ Fr. 40.- Membre ASH
- ☐ Membre ASH souhaitant tarif dégressif pour abonnements supplémentaires

..... part(s) sociale(s) SOCOMHAS à Fr. 200.- + Fr. 20.- de frais

Date :..... Signature : .....

Bulletin à retourner à : SOCOMHAS, c/o Groupe GECO SA, Case postale 2933, 1002 Lausanne ou à faxer au no 021/310.14.20

La métropolisation (tendance actuelle) qui consiste en la concentration dans les grandes villes, Zurich, Bâle et Lausanne-Genève, d'un nombre toujours plus grand de personnes et d'emplois, s'effectue au détriment des villes moyennes et petites, des régions rurales et de l'environnement. Elle implique des coûts importants tant dans les métropoles qu'à l'extérieur, principalement dans le domaine social, les transports et les infrastructures. Ce n'est donc pas la voie d'un développement durable.

Vieillissement de la population

Il faut savoir que la population suisse ne croîtra ces prochaines décennies que légèrement, qu'il y aura des régions en croissance et des régions en décroissance. De plus, le vieillissement de la population va se poursuivre dans tous les types de région.

Aménagement du territoire et développement durable

L'office fédéral du développement territorial vient de proposer une stratégie nationale de développement territorial. Ce rapport préconise

- de développer le territoire dans le sens des principes du développement durable
- de mettre en application le concept de polycentrisme (un réseau de villes)
- de privilégier le développement de l'urbanisation « vers l'intérieur » par rapport au développement « vers l'extérieur »
- donc d'utiliser, en priorité, les zones déjà construites ou les friches, et d'assurer une utilisation parcimonieuse du sol

Quel plan d'action pour les maîtres d'ouvrage d'utilité publique?

L'évaluation de l'office fédéral du développement territorial est une bonne base de discussion. Face à ce constat, nous devons réfléchir sur l'avenir de notre cadre de vie et construire, en priorité, en fonction des critères du développement durable, sachant que notre pays aura besoin, selon l'évolution tendancielle, de 538'000 nouveaux logements, soit 18'000 par an d'ici 2030. Et, au demeurant, ne pas oublier les besoins susceptibles de se manifester dans les villes petites et moyennes de même que dans les centres ruraux. Enfin, nous devons tenir compte des besoins d'une population vieillissante.